

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	SO THE STATE OF TH	4 1,321,47	ank 1- 45
) Démonstrate	ur de Production d'électric	1. Intitulé du projet ité Houlomoteur Immergé (DPHI)	
		interiodiomoteur immerge (DPHI)	
P. STANIS	0.11 100 11	AND PERSONAL PROPERTY OF THE	
2.1 Personne		u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (o	u des) pétitionnaire(s)
	RNARO	Prénom JEAN	
2.2 Personne	morale	THE HOLD BE ALL	
	n ou raison sociale	TPMAT	
Nom, prénom habilitée à rep	et qualité de la personne résenter la personne morale	Gérant	
RCS / SIRET	4950376990016	Forme jurio	dique EURL
	e(s) applicable(s) du table	almensionnement correspondant du pr	e R. 122-2 du code de l'environnement et ojet
N° de caté n°31 de la no	gorie et sous-catégorie	au des seuils et critères annexé à l'articl dimensionnement correspondant du pro Caractéristiques du projet au rega	e R. 122-2 du code de l'environnement et
N° de caté n°31 de la no	gorie et sous-catégorie	au des seuils et critères annexé à l'articl dimensionnement correspondant du pr Caractéristiques du projet au rega (Préciser les éventuelles rubriques issue	le R. 122-2 du code de l'environnement et ojet ard des seuils et critères de la catégorie es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc
N° de caté n°31 de la no 'article R122	gorie et sous-catégorie menclature annexée à -2 du CE	au des seuils et critères annexé à l'articl dimensionnement correspondant du pro Caractéristiques du projet au rega (Préciser les éventuelles rubriques issue 4. Caractéristiques générales du proje	le R. 122-2 du code de l'environnement et ojet ard des seuils et critères de la catégorie es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc
N° de caté n°31 de la no l'article R122	gorie et sous-catégorie menclature annexée à -2 du CE	au des seuils et critères annexé à l'articl dimensionnement correspondant du pr Caractéristiques du projet au rega (Préciser les éventuelles rubriques issue	le R. 122-2 du code de l'environnement et ojet ard des seuils et critères de la catégorie es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les dispositifs (DPHI) développés qui feront l'objet de l'expérimentation ont été brevetés (Mansot et Fornaro FR 305730 6 A1, Mansot et Fornaro FR 3081035 A1). Les premiers prototypes DPHI construits dès 2016 ont été testés à terre à l'ai de d'un simulateur de vagues. La preuve de concept et l'évaluation de la pertinence de cette nouvelle technologie néces sitent la réalisation d'essais en conditions réelles en immersion en milieu marin à une profondeur de 10 m. Ces essais in situ doivent permettre de faire la preuve de concept et tester le fonctionnement initial en vue d'optimiser la construction des dispositifs DPHI et d'étudier sur une durée de 8 mois leur comportement jusqu'à la période des cyclones afin d'éva luer leurs performances (robustesse, rendement, maintenance), leur effet sur la faune et la flore marine (effet récif ou D CP) par un suivi écologique périodique et leur sensibilité aux évènements climatiques extrêmes (tempêtes, cyclones). L es données acquises durant la période d'essai permettront d'évaluer la pertinence de la technologie en déduisant les dé penses d'investissement (CAPEX), les dépenses d'exploitation (OPEX) et le coût de production du kWh pour une centra le de moyenne puissance (quelques MW). La phase 1 de preuve de concept réalisée entre le 22 et le 26 juillet 2021 ayant été couronnée de succès la demande d'AOT et le dossier Cas par Cas concernent la phase 2 d'évaluation in situ en condition d'immersion en milieu marin par 10 m de fond des prototypes de génération 2 sur la période mars-novembre 2022.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux sous marins le projet consiste en l'immersion du dispositif par 10 m de fond sur un fond sableux dépourvu d'organismes marins macroscopiques (voir compléments joints à ce formulaire). L'opération sera réalisée sur deux à trois jours courant mars 2022, avec une mise à l'eau préliminaire du DPHI au sud de la digue du port de Port Louis, équipement avec des flotteurs de grand volume pour la mise en flottaison, remorquage jusqu'au site d'immersion avec un navire de charge (la Méduse de la société ATSM) et immersion par dégonflage des flotteurs. A l'issue de la période d'essai et de mesure, prévue en novembre 2022, le DPHI sera replié à terre au sein de la société TPMat pour expertise et un bilan écologique final du site sera réalisé par les experts de biologie marine en charge du suivi écologique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pendant la période d'essai dont la durée est estimée à 8 mois (mars - novembre 2022) le DPHI sera contrôlé par un dispositif électronique autonome placé sur sa base, alimenté par des batteries. Les données acquises par ce système seront transmises via un dispositif 4G placé sur le mât fixé au DPHI, émergeant jusqu'à 5 m de hauteur au dessus du niveau de la mer, et supportant aussi le capteur de mesure d'amplitude des vagues, le feu à éclat et la marque spéciale de signalisation du DPHI. En dehors d'interventions de plongeurs qui seraient nécessaires en cas d'avarie il est prévu une plongée tous les deux mois de plongeurs scientifiques biologistes en charge du suivi écologique du projet.

La décision de l'autorité environnen	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sonentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'auto	era-t-il soumis ?
A ce jour la d'emande d'AOT a été	déposée auprès du service compétent de la [Direction de la Mer de Guadeloupe
4.5 Dimensions et caractéristiques du _l	projet et superficie globale de l'opération - précise	er les unités de mesure utilisées
Grand	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur; largeur; hauteur; poids;		15 m; 3,4m; 4m; 14 t
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. <u>16</u> °	2 <u>8 '37 "</u> Lat. <u>61 ° 30 '38 "</u>
Au large des cotes d'Anse Bertra	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
		'"_ Lat°'_"_ '"_ Lat°'"_
	ignez à votre demande les annexes n° 2 à	
7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalue	Oui Non X ation Oui Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	roiet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concemant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X		
En zone de montagne ?		X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X		
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X		
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X		
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X		
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X		

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu nature			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Le bruit généré par le fonctionnement du dispositif est trés inférieur aux bruits de son environnement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Est-il susceptible de			
porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
	patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? nces du projet identifiées de	patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
- L'installation du démonstrateur DPHI ne nécessite pas de modification du fond marin, le démonstrateur est simplement déposé sur le lit sableux du site choisi.
- Sa stabilisation verticale est assurée par son poids, sa stabilisation latérale par des pieux solidaires de la base et fixés dans la plateforme rocheuse sous-jacente à la couche de sable.
- Le DPHI est construit avec des matériaux sans ou à très faible impact sur le milieu marin (béton armé, acier, acier inox 316, canalisation d'alimentation en eau potable en fonte, Polystyrène (inclus dans la structure des flotteurs inox), résine époxy (dont on fait les coques de bateaux) qui sert à protéger les surface métalliques exposées et à enrober les aimants et bobines des générateurs. L'eau de mer sera donc en contact avec le béton brut, l'acier inox et la résine époxy.
- Les fluides utilisés sont : l'air captif des chambres de conversion et l'eau de mer qui entre et sort du dispositif au rythme du passage des vagues.
- La simplicité des mécanismes mis en jeu sans frottement associée à la structure du DPHI (coque béton) conduisent à une génération très faible de bruit et de vibrations largement couverte par les bruits et vibrations générés par l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A priori le projet qui s'étend sur une durée de 8 mois ne nécessite pas d'évaluation environnementale. Ceci se justifie par les matériaux de construction utilisés: le béton, l'acier inox 316L, les canalisations en fonte et la résine époxy utilisée pour la fabrication des coques de bateaux. Les fluides utilisés sont l'air captif dans le dispositif et l'eau de mer. Enfin immergé par 10m de fond le dispositif ne créé pas de nuisances visuelles ni d'entrave à la navigation côtière (6 m de tirant d'eau au dessus du dispositif installé). Les enregistrement sonores réalisés à l'aide d'un hydrophone lors de la phase 1 du projet le 24 juillet 2021 ont démontré que le bruit généré par le DPHI en fonctionnement était largement dominé par ne générait pas de bruit et de vibrations détectables par rapport au bruits et vibrations générées par l'environnement.

8. Annexes

Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X				
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;					
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 Note de synthèse concernant le projet DPHI
Annexe 8 Rapport de sélection de site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Abymes

le, 8 septembre 2021

Signature

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

